



Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	02/06/2025
Envoyé en préfecture le	02/06/2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX

François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

ELUS PRESENT SANS VOTE : GAUGNON Bastien.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

55-2025 Attribution marché travaux bâtiments photovoltaïques – lot 5 à 12.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement de deux bâtiments photovoltaïques sur le lot n°5 de la ZA la Veyrière commune de Treignac.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°142-2023 attribuant le marché pour le lot n°1 TERRASSEMENT et la délibération n°125-2024 attribuant les marchés pour les lots n°2 Fondations, n°3 Charpentes métalliques et n°4 couvertures.

Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 30 avril 2025 ; Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise ou de groupement d'entreprise pour les 8 lots nécessaires à l'aménagements de ces deux bâtiments et qu'il restera la consultation pour les aménagements extérieurs (VRD).

Le Président expose les principales étapes de la consultation :

- Envoi d'un avis d'appel à concurrence auprès du JAL la Vie Corrézienne en date du 30 avril 2025,
- Envoi d'un avis d'appel à concurrence sur la plateforme achatpublic.com dès le 30 avril 2025,
- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com,
- Date limite de remise des offres le 21 mai 2025 à 12H00.
- La commission d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 26 mai à 16H00

Le présent marché est composé de 8 lots en continuité des lots déjà réalisés :

Lot n°5 Maçonneries / Gros œuvre
Lot n°6 Serrurerie / menuiseries alu / portes sectionnelles
Lot n°7 Bardage Bac Acier
Lot n°8 Menuiseries intérieures
Lot n°9 Plâtrerie / peintures / faux plafonds
Lot n°10 Revêtements PVC / faïences
Lot n°11 Electricité
Lot n°12 Plomberie / Ventilation

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis,

Le Président propose de déclarer le lot 6 sans suite en raison d'absence d'offre et de relancer une consultation par procédure adaptée ouverte conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique.

Le Président propose de déclarer le lot 7 infructueux pour motif d'offre inappropriée conformément aux termes de l'article L2152-3 du code de la commande publique. Cette offre est anormalement haute et dépasse les crédits alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Le Président propose de retenir les entreprises conformément au tableau ci-dessous et en accord avec l'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre :

Identification des lots	Montants des entreprises mieux disante	Noms des entreprises mieux disantes
Lot n°5 Maçonneries / Gros œuvre	81 614.65 € HT	Entreprise BREDECHE
Lot n°6 Serrurerie / menuiseries alu / portes sectionnelles	Lot sans suite absence d'offre	
Lot n°7 Bardage Bac Acier	Lot sans suite infructueux	
Lot n°8 Menuiseries intérieures	19 954.73 € HT	Entreprise MEYRIGNAC
Lot n°9 Plâtrerie / peintures / faux plafonds	23 754.95 € HT	Entreprise PEREIRA
Lot n°10 Revêtements PVC / faïences	5 297.20 € HT	Entreprise SPB
Lot n°11 Electricité	51 615.00 € HT	Entreprise ERDE
Lot n°12 Plomberie / Ventilation	8 566,00 € HT	Entreprise TAGUET

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis et aux propositions de Monsieur le Président,

le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DE VALIDER** la proposition du Président de classer sans suite le lot n°6 et de relancer la consultation pour ce lot sans plus attendre.
- **DE VALIDER** la proposition du Président de déclarer le lot n°7 infructueux et de relancer la consultation pour ce lot sans plus attendre.
- **DE VALIDER** la proposition du Président d'attribuer les marchés pour les lots n°5,8,9,10,11,12.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Treignac le 02/06/2025
Le Président, Philippe JENTY.

